

Abstracta Iranica



Abstracta Iranica

Revue bibliographique pour le domaine irano-aryen

Volume 28 | 2007

Comptes rendus des publications de 2005

« La société civique et le changement de l'espace urbain », in : Azadeh Kian-Thiébaud, dir., *L'Iran : le régime conforté. Les Cahiers de l'Orient*, n° 79, 3^e trim. 2005, pp. 95-100.

Philippe Rochard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abstractairanica/20291>

ISSN : 1961-960X

Éditeur :

CNRS (UMR 7528 Mondes iraniens et indiens), Éditions de l'IFRI

Édition imprimée

Date de publication : 15 mai 2007

ISSN : 0240-8910

Référence électronique

Philippe Rochard, « « La société civique et le changement de l'espace urbain », in : Azadeh Kian-Thiébaud, dir., *L'Iran : le régime conforté. Les Cahiers de l'Orient*, n° 79, 3^e trim. 2005, pp. 95-100. », *Abstracta Iranica* [En ligne], Volume 28 | 2007, document 396, mis en ligne le 18 septembre 2007, consulté le 28 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abstractairanica/20291>

Ce document a été généré automatiquement le 28 avril 2019.

Tous droits réservés

« La société civique et le
changement de l'espace urbain »,
in : Azadeh Kian-Thiébaud, dir.,
*L'Iran : le régime conforté. Les Cahiers
de l'Orient*, n° 79, 3^e trim. 2005, pp.
95-100.

Philippe Rochard

- 1 Ce court article entend rappeler l'enjeu principal de l'urbanisme moderne en Iran : les relations de la « société civique » (civile ?) avec son espace urbain issu de la révolution industrielle. En plaçant son questionnement dans une perspective historique s'articulant autour des dates repères de 1939, quand fut élaboré le premier plan directeur moderne de Téhéran, et 1979, où la nouvelle société urbaine iranienne s'insurgea contre le dirigisme d'État qui l'avait fait naître quarante ans plus tôt, l'A. défend la thèse d'une inadéquation initiale entre la ville moderne et la société civile iranienne. Celle-ci aurait perdu la densité du tissu social de la cité pré-industrielle pour un nouvel espace public dont elle a été immédiatement dépossédée au profit de l'État et sur lequel elle n'aura aucune prise jusqu'à sa réappropriation révolutionnaire. En décrivant la société urbaine nouvelle, le besoin de cette « société civique » de pouvoir à nouveau plier l'espace à ses besoins, l'A. appelle de ses vœux la naissance d'une « troisième ville ».

INDEX

Thèmes : 12.1. Iran

AUTEURS

PHILIPPE ROCHARD

Université Marc Bloch – Strasbourg